## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

Nombre de membres en exercice = 27

Légalement convoqué le 8 avril 2016, le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 14 avril 2016 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARMINATI, Maire.

<u>PRESENTS</u> = M. THOMASSET, Mme SEIGNEMARTIN, M. DONZEL, Mme DUFAYET, M. TAVERNIER, Mmes SERRE, TENAND, COLOMB, MM. ROBIN, PAPET, TRINQUET, COLLET, UGUZ, RUGGERI, Mmes FELIX, AIT-HATRIT, MERCIER, PERRONE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

M. MACHUT, qui donne pouvoir à Mme SERRE Mme DELECHAMP., qui donne pouvoir à M. DONZEL Mme CHARDEYRON, qui donne pouvoir à M. TAVERNIER Mme GAUTHIER, qui donne pouvoir à M. UGUZ Mme AVCI, qui donne pouvoir à M. CARMINATI

Absents sans pouvoirs: M. LAURENT, Mme MERMET, M. YILMAZ,

## ಹೆಳೆ ಹಿಳಿಕೆ ಹೆಳೆ ಹೆಳೆ ಹೆಳೆ

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le secrétaire de séance est nommé en la personne de Madame Emilie AlT-HATRIT.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil les comptes rendus des Conseils municipaux des 14 janvier et 24 mars 2016. L'approbation est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique les décisions prises au titre des délégations qui lui ont été confiées en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

DATE DE LA DECISION	OBJET
25/03/2016	Marché de prestations de services avec SOCOTEC  Pour le recensement des contrôles périodiques obligatoires des bâtiments communaux et autres - montant de 980.00 Euros TTC.
25/03/2016	Marché de prestation de service avec École Arts et Musique du Haut Bugey CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN INTERVENANT - régularisation pour la période du 1er janvier au 31 août 2016. pour un tarif horaire de 34,50 Euros TTC. (intervenant communication culturelle)
04/04/2016	Marché avec l'entreprise DESAUTEL  Maintenance et fourniture des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux  Avenant n°1 au marché passé sans modification du montant total du marché.
14/04/2016	Marché de Travaux avec pour l'aménagement de la rue de l'Hôtel de Ville et l'entrée de ville coté avenue du lac – lot n° 1 attribué au groupement d'entreprises SNTP SAS – COLAS RAA SA pour un montant de 710 170.86 € HT

Remerciements appuyé à l'équipe de la Comptabilité ainsi qu'à Mme DUFAYET pour l'important travail réalisé dans la préparation et l'aboutissement des décisions budgétaires.

REF: BM - N° 2016-23

THÈME: FONDS DE CONCOURS - CONCOURS VITRINES: ATTRIBUTION DU PRIX 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a lancé un concours d'artistes pour animer les vitrines de la Ville actuellement inoccupées.

À l'issue de ce concours, le lauréat est l'association FILS DE CRÉA, 16 rue Docteur Paul Diday - 69003 Lyon

Aussi le Conseil municipal est invité à attribuer le prix comme suit :

- 4 500 Euros de prix
- La prise en charge des frais techniques de réalisation jusqu'à 4 000 Euros, sur présentation des justificatifs.

Monsieur le Maire propose qu'une avance sur frais de 2 000 Euros soit, le cas échéant, versée au lauréat, sur sa demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- APPROUVE les modalités de remise des prix ci-dessous exposées
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour : 24	Abstention: 0	Contre : 0	
	× 0 × 7 × 0 × 7 0 × 0 × 0 × 0 × 0 × 0 ×		

**THÈME: FINANCES LOCALES - DIVERS** 

## GESTION DE LA FORET COMMUNALE – CONVENTION DE VENTE ET EXPLOITATION GROUPÉE DE BOIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion de la forêt communale, il a été procédé à la mise en vente d'une coupe de bois, issue des parcelle 7-8-10-11-14 (volume prévisionnel : 652 m³)

La convention présentée par l'ONF est conclue en application des articles L 214-6 à L 214-8 du Code forestier, pour :

- la vente groupée de bois qui désigne l'opération par laquelle l'ONF procède, dans un contrat de vente unique conclu en son nom, à la mise en vente provenant de plusieurs propriétaires de forêt relevant du régime forestier et reverse ensuite à chacun d'entre eux la part qui lui revient.
- L'exploitation groupée des bois qui désigne l'opération par laquelle, en vue d'une vente groupée de bois façonnés, un propriétaire met les bois à disposition de l'ONF, alors qu'ils sont encore sur pied, à charge pour l'ONF de prendre en charge leur exploitation, de les mettre en vente et de reverser à chaque collectivité la part qui lui revient après déduction des charges engagées par l'ONF.

En l'espèce, la vente serait conclue avec l'acquéreur pour un montant de 53,72 Euros le mètre cube, non comptées les prévisions de charges estimées à 20 024,88 Euros, soit une recette nette attendue de 14 999,12 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- APPROUVE le principe de cette convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous autres documents y afférents, nécessaires à la mise en œuvre de la vente sus exposée.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0

REF: BM -- N° 2016-25

THÈME: FINANCES LOCALES — DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDET COMMUNAL - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Compte Administratif 2015 du Budget communal présente les résultats suivants :

	Clôture de l'exercice 2014	Résultat Exercice 2015	Clôture de l'exercice 2015
Investissement	- 97 924.24 Euros	282 719.73 Euros	184 795.49 Euros
Fonctionnement	62 594.16 Euros	70 278.87 Euros	132 873.03 Euros

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de son Premier adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- APPROUVE le Compte Administratif 2015 pour le Budget communal.

Pout: 22	Abstention: 0	Contre: 0

REF: BM - N° 2016-26

THÈME : FINANCES LOCALES — DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDET EAU POTABLE - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Compte Administratif 2015 du Budget EAU POTABLE présente les résultats suivants :

	Clôture de l'exercice 2014	Résultat Exercice 2015	Clôture de l'exercice 2015
Investissement	153 973.44 Euros	31 795.78 Euros	185 769.22 Euros
Fonctionnement	319 693.48 Euros	27 364.80 Euros	347 058.28 Euros

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de son Premier adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- APPROUVE le Compte Administratif 2015 pour le Budget EAU POTABLE.

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0

REF:  $BM - N^{\circ} 2016-27$ 

THÈME: FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDET ASSAINISSEMENT – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Compte Administratif 2015 du Budget ASSAINISSEMENT présente les résultats suivants :

	Clôture de l'exercice 2014	Résultat Exercice 2015	Clôture de l'exercice 2015
Investissement	- 204 675.57 Euros	211 506.06 Euros	6 830.49 Euros
Fonctionnement	0.00 Euros	1 609.68 Euros	1 609,68 Euros

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de son Premier adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

- APPROUVE le Compte Administratif 2015 pour le Budget ASSAINISSEMENT.

Pour : 22	Abstention: 0	Contre : 0

REF:  $BM - N^{\circ} 2016-28$ 

THÈME: FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDET CINÉMA – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Compte Administratif 2015 du Budget CINÉMA présente les résultats suivants :

Clôture de l'exercice 2014	Résultat Exercice 2015	Clôture de l'exercice 2015
- 3 601.01 Euros	3 896.46 Euros	295.45 Euros
- 23 851.92 Euros	37 145.70 Euros	13 293.78 Euros
	- 3 601.01 Euros	- 3 601.01 Euros 3 896.46 Euros

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de son Premier adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 pour le Budget CINÉMA.

Pour: 22	Abstention: 0	Contre : 0

REF: BM - N° 2016-29

THÈME : FINANCES LOCALES — DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDET COMMUNAL - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Compte de Gestion 2015 pour le budget COMMUNAL a été dressé par le Trésorier, Comptable assignataire des Comptes de la Commune, du 1er Janvier au 31 Décembre 2015.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion, dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des états des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2015,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 Décembre 2015,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2015 par Madame le Trésorier, visé et certifié conformes par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 24	Abstention: 0	Contre : 0

\_\_\_\_\_\_

REF: BM - N° 2016-30

THÈME: FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDET EAU POTABLE - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Compte de Gestion 2015 pour le budget EAU POTABLE a été dressé par le Trésorier, Comptable assignataire des Comptes de la Commune, du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion, dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des états des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2015,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1et janvier au 31 Décembre 2015,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion du Budget EAU POTABLE, dressé pour l'exercice 2015 par Madame le Trésorier, visé et certifié conformes par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

REF:  $BM = N^{\circ} 2016-31$ 

THÈME: FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDET ASSAINISSEMENT – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Compte de Gestion 2015 pour le budget ASSAINISSEMENT a été dressé par le Trésorier, Comptable assignataire des Comptes de la Commune, du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion, dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des états des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2015,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 Décembre 2015,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion du Budget ASSAINISSEMENT, dressé pour l'exercice 2015 par Madame le Trésorier, visé et certifié conformes par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 24	Abstention: 0	Contre : 0

REF:  $BM - N^{\circ} 2016-32$ 

THÈME: FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDET CINÉMA – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Compte de Gestion 2015 pour le budget CINÉMA a été dressé par le Trésorier, Comptable assignataire des Comptes de la Commune, du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion, dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des états des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2015,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 Décembre 2015,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,  DECLARE que le Compte de Gestion du Budget CINÉMA, dressé pour l'exercice 2015 par Madame le Trésorier, visé et certifié conformes par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0

REF: BM - N° 2016-33

<u>THÈME</u>: FINANCES LOCALES — DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

- Après avoir entendu le Compte Administratif du Budget communal, pour l'exercice 2015,
- Constatant les résultats du Compte Administratif
- Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DECIDE d'affecter le résultat 2015 comme suit :

Résultat cumulé de la section de fonctionnement	132 873.03 Euros	
Résultat cumulé de la section d'investissement	184 795.49 Euros	
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00 Euros	
Report Excèdent en section d'investissement (001)		184 795.49 Euros
Report Excèdent en section de fonctionnement (002)		132 873.03 Euros

Pour : 24	Abstention: 0	Contre: 0
Company		

REF: BM - N° 2016-34

THÈME: FINANCES LOCALES — DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET EAU POTABLE - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

- Après avoir entendu le Compte Administratif du Budget EAU POTABLE, pour l'exercice 2015,
- Constatant les résultats du Compte Administratif
- Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat 2015 comme suit :

Résultat cumulé de la section de fonctionnement	347 058.28 Euros	
Résultat cumulé de la section d'investissement	185 769.22 Euros	
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00 Euros	
Report Excèdent en section d'investissement (001)		185 769.22 Euros
Affectation Excèdent Fonctionnement en		347 058.28 Euros
investissement (1068)		

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0

REF: BM - N° 2016-35

THÈME: FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

- Après avoir entendu le Compte Administratif du Budget ASSAINISSEMENT, pour l'exercice 2015,
- Constatant les résultats du Compte Administratif
- Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DECIDE d'affecter le résultat 2015 comme suit :

Résultat cumulé de la section de fonctionnement	1 609.68 Euros	
Résultat cumulé de la section d'investissement	6 830.49 Euros	
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00 Euros	
Report Excèdent en section d'investissement (001)		6 830.49 Euros
Affectation Excèdent Fonctionnement en		1 609.68 Euros
investissement (1068)		

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
***		

REF: BM - N° 2016-36

THÈME: FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGÉTAIRES
BUDGET CINÉMA – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

- Après avoir entendu le Compte Administratif du Budget CINÉMA, pour l'exercice 2015,
- Constatant les résultats du Compte Administratif
- Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DECIDE d'affecter le résultat 2015 comme suit :

Résultat cumulé de la section de fonctionnement	13 293.78 Euros	
Résultat cumulé de la section d'investissement	295.45 Euros	
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00 Euros	
Report en section d'investissement (001)		295.45 Euros
Report en section de fonctionnement (002)		13 293.78 Euros

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
Name of the state		

REF: BM - N° 2016-37

THÈME : FINANCES LOCALES — DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Considérant le projet de budget COMMUNAL pour l'exercice 2016 présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, - **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en en dépenses et en recettes comme suit

:

Section de fonctionnement :

4 114 782.99 €

Section d'investissement :

1 991 581.49 €

 PRECISE que les opérations d'investissement ainsi que l'intégralité des dépenses de ce budget sont votées au niveau des chapitres budgétaires.

Pour : 24	Abstention: 0	Contre : 0

REF:  $BM - N^{\circ} 2016-38$ 

THÈME : FINANCES LOCALES — DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET EAU POTABLE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Considérant le projet de budget EAU POTABLE pour l'exercice 2016 présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, - **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en en dépenses et en recettes comme suit

Section de fonctionnement : 69 000 € Section d'investissement : 597 177.50 €

- PRECISE que les opérations d'investissement ainsi que l'intégralité des dépenses de ce budget sont votées au niveau des chapitres budgétaires.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
	5	humanananan

REF: BM - N° 2016-39

THÈME: FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Considérant le projet de budget ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2016 présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en en dépenses et en recettes comme suit

Section de fonctionnement :

267 569.73 €

Section d'investissement :

272 609.50 €

 PRECISE que les opérations d'investissement ainsi que l'intégralité des dépenses de ce budget sont votées au niveau des chapitres budgétaires.

Pour: 24 Abstention: 0 Contre: 0

REF:  $BM = N^{\circ} 2016-40$ 

THÈME : FINANCES LOCALES — DECISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET CINÉMA - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Considérant le projet de budget CINÉMA pour l'exercice 2016 présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en en dépenses et en recettes comme suit

Section de fonctionnement :

184 456.96 €

Section d'investissement :

7 650.00 €

 PRECISE que les opérations d'investissement ainsi que l'intégralité des dépenses de ce budget sont votées au niveau des chapitres budgétaires.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre: 0

REF: BM - N° 2016-41

THÈME: FINANCES LOCALES - FISCALITÉ

BUDGET 2016 – ADPTION DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE POUR 2016

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il a été rappelé l'objectif : trouver le meilleur équilibre entre le souhaitable et le possible.

Le budget primitif 2016 a donc été préparé en observant les quatre principes fondamentaux :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement
- > poursuivre les opérations d'investissement
- limiter le recours à l'emprunt
- modérer la pression fiscale

Depuis l'année dernière, l'État a engagé une réforme drastique et a contraint les communes à participer à l'effort de redressement des comptes publics au travers de la baisse des dotations et du Fond de Péréquation communal et intercommunal (FPCI) :

SOIT UN TOTAL ENVIRON DE 322 862 Euros

À cela s'ajoute l'augmentation du coût de la vie qui a obéré les dépenses de fonctionnement chaque année un peu plus. Ces hausses successives ont pu être maîtrisées par la rationalisation des dépenses, souci constant dans l'élaboration des budgets tout au long de ces années.

Face à l'aggravation des baisses des dotations qui va se poursuivre dans les années à venir, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal une augmentation modérée de 1 % de la fiscalité locale pour compenser partiellement la baisse de 10 % des dotations de l'État.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- APPROUVE les taux de fiscalité locale pour 2016 comme suit :

	Taux 2015	Taux 2016 proposés
Taxe d'habitation	11,19 %	11.30 %
TF Bâti	15,60 %	15.76 %
TF non Bâti	74,64%	75.39 %

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0	

REF: BM - N° 2016-42

THÈME: FINANCES LOCALES - DIVERS

**BUDGET 2016 – ADOPTION DES TARIFS 2016** 

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération du 13 avril 2015 fixant les différents tarifs communaux pour l'année 2015,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser ces tarifs,

Sur la proposition de la commission des finances, approuvée à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- FIXE ainsi qu'il suit les différents tarifs applicables à compter du 15 avril 2015 pour :
  - Annexe 1 : Les Droits de place 2016
  - Annexe 2: Les Tarifs Communaux 2016
  - Annexe 3 : Les Tarifs Espace André Malraux 2016
  - Annexe 4 : Les Tarifs Médiathèque 2016
  - Annexe 5 : Les Tarifs Emplacement Camping 2016
  - Annexe 5 BIS: Les Tarifs Location Camping 2016
  - Annexe 6 : Les Tarifs Cinéma
- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables à compter du 20 avril 2015 pour :
  - les droits d'entrée au cinéma « Le Club » et les confiseries (annexe 6)
- EMET un avis FAVORABLE sur les tarifs du camping, tels que proposés par les gérants.

REF:  $BM - N^{\circ} 2016-43$ 

**THÊME: FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS** 

BUDGET 2016 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, chaque année, la collectivité alloue une subvention aux associations locales ou départementales lorsque celles-ci ont une action spécifique sur la commune. Les aides servent à soutenir des actions et manifestations dans des domaines divers, comme le sport, la culture, ou des services rendus à la population.

Les dépenses en résultant sont imputées au chapitre 65, article 6574 de la section de fonctionnement du budget principal.

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la Commission des Finances et de la Vie associative,

MM. DONZEL, UGUZ et Mme AIT-HATRIT, intéressés à la présente délibération à raison de leurs fonctions associatives, s'étant retiré de la table du Conseil et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, MOINS UNE ABSTENTION (Mme Claude MERCIER)

- **APPROUVE** la répartition des aides aux associations pour l'exercice 2016, conformément au tableau joint à la présente délibération.

Pour : 19	Abstention : 1	Contre : 0

## **QUESTIONS DIVERSES:**

Les points suivants sont ensuite évoqués :

- Début des travaux rue de l'Hôtel de Ville (projet Cœur de Ville Phase 3) début mai départ depuis l'esplanade : une réunion d'information à prévoir, ainsi qu'une distribution dans les boites à lettres précisant le timing des travaux
- Prolifération des chenilles processionnaires : une réunion d'information à prévoir avec l'ONF sur les moyens d'action
- M. Bernard TAVERNIER évoque l'arrêté municipal concernant la propreté adopté le 24/07/2015 et souhaite une modification de celui-ci au regard des mégots, ainsi que des déjections canines : Monsieur le Maire indique que cette question relève de la Commission Cadre de Vie qui doit être consultée à ce sujet.
- Recrutement de Monsieur Francky LARUE à compter du 1/4/2016 agent de développement social : sera convié à assister à la municipalité ouverte prévue le 2 mai prochain à 19 heures.
- Les travaux Route de Port : ouverture probable fin mai ou mi-juin.
- Mr Bruno PAPET convie les membres du Conseil Municipal a participer à la journée écocitoyenne prévue le 30/4/2016 : rendez- vous devant le Kiosque THIBERT à 9 heures.
- Jumelage : voyage à Val Brembilla effectué les 9 et 10 avril 2016 avec entre autres la Société de Pêche.
  - Prochaine rencontre à Nantua les 9 et 10 juillet 2016.
- Point sur les travaux du Musée : le gros œuvre se termine, réaménagement au niveau administratif
  à l'automne. Extérieurs et muséographie changés : réouverture au public au printemps 2017.
- Maison de Santé: inauguration prévue le 27/4/2016 à 18 h 30.
- Magasin LIDL: Monsieur le Maire a rencontré les responsables : le magasin ne sera pas fermé et des travaux sont envisagés.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Affiché en application de l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales

Le Maire,

Jean Pierre CARMINAT